068-216802165-20171103-13-2017-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2017

Publication: 03/11/2017

MAIRIE de MOOSLARGUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Arrondissement d'Altkirch

2 rue de l'Église 68580 MOOSLARGUE

25 03 89 25 60 53 Fax 03 89 07 61 66 email: mairie@mooslargue.fr

DU MAIRE DE MOOSLARGUE PORTANT CONSTAT DE LA MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME



VU

Le Maire de la Commune de MOOSLARGUE,

le Code de l'urbanisme et notamment ses articles (L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 si PLU) (ou L.163-10, R.161-8 et R.163-8 si CC);

le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MOOSLARGUE approuvé le 10 mars 2017 ;

l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 portant institution des servitudes d'utilité publique prenant en compte la matrîse des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la Société GRTgaz SA sur le territoire du département du Haut-Rhin;

ARRETE:

Article 1er:

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MOOSLARGUE est mis à jour à la date du présent arrêté. À cet effet, le plan des servitudes d'utilité publique joint en annexe du présent arrêté, daté du 03 septembre 2015 est conforme. Il complète son homologue contenu dans le dossier du PLU approuvé.

Article 2:

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de MOOSLARGUE.

Article 3:

Le présent arrêté sera affiché en mairie de MOOSLARGUE aux lieux et places habituels.

Article 4

Des copies du présent arrêté seront transmises à :

- M. le Préfet du Haut-Rhin
- Mme le Sous-Préfet d'ALTKIRCH
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin

Fait à MOOSLARGUE, le 03 novembre 2017.

Le Maire

Pascal SOMMERHALTER